

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 24 AVRIL 2018

Le mardi 24 avril 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, René VAUGEOIS, Loïc JORRE (arrivé à 21h) et Denis MARCHAND.

Absents excusés : Miguel CAMUS.

Secrétaire de séance : LEBRETON Aline

ORDRE DU JOUR

- I. **MAYENNE COMMUNAUTE : PACTE SOLIDARITE**
- II. **ECLAIRAGE RUE DU STADE**
- III. **ACQUISITION FONCIERE**
- IV. **BAIL ANTENNE ORANGE**
- V. **MAYENNE COMMUNAUTE : COMMISSION RELATIONS INTERNES**
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**

I. MAYENNE COMMUNAUTE : PACTE SOLIDARITE

Dans le pacte de solidarité adopté en décembre 2017 par le conseil communautaire, Mayenne Communauté prévoyait de la solidarité pour les Communes avec le versement de fonds de concours pour financer des projets d'investissement des Communes.

Lors du conseil du 15 mars dernier, le conseil municipal avait validé, à l'unanimité, de déposer le dossier éclairage du terrain de football à hauteur de 50% et l'aménagement de l'ancienne école pour le solde du fonds de concours.

Cependant la communauté de commune souhaite que soit présenté un minimum de dossier par commune, voire un seul. En conséquence, Mickael Delahaye propose de retenir l'intégralité de l'enveloppe globale du pacte de solidarité sur le projet de la maison des services et de santé (environ 32 000 €).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de retenir l'intégralité de l'enveloppe globale du pacte de solidarité sur le projet de la maison des services et de santé.

II. ECLAIRAGE RUE DU STADE

En l'absence de Miguel CAMUS représentant communal à Territoire Energie Mayenne et en charge des travaux de la rue du stade, Mickael Delahaye reporte ce dossier à un prochain conseil.

III. ACQUISITION FONCIERE

Mickael Delahaye informe le conseil que certains dossiers sont toujours à l'étude et qu'il convient de revoir certains propriétaires pour affiner les projets.

IV. BAIL ANTENNE ORANGE

Orange souhaite installer une antenne sur notre commune.

Mickael Delahaye présente donc au conseil le bail entre Orange et notre commune concernant l'antenne qui se trouvera au lieu dit « le Pré Louis » pour une durée de 12 ans.

Le loyer sera de 2 500€/an.

L'antenne devrait être en place en 2019.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le bail entre Orange et la commune pour un loyer annuel de 2 500€

V. MAYENNE COMMUNAUTE : COMMISSION RELATIONS INTERNES

Christelle Beaudouin présente au conseil le compte rendu de la commission relations internes du 27 mars dernier.

Plusieurs sujets ont été abordés comme la parution du journal Mayenne Communauté qui est passé à 4 parutions par an au lieu de 2 mais avec moins de contenu, l'outil de communication

MayPac qui permet de mettre en ligne les manifestations de toutes les associations de Mayenne Communauté...

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ Travaux complémentaires rue du Stade

Mickaël Delahaye présente au conseil le devis de la société STPO concernant les travaux supplémentaires de la rue du stade d'un montant total de 3641,25€ HT.

Ce devis comprend :

- le plateau de la zone d'activité : 1 708,00€ HT,
- Création d'un arrêt bus : 1 096,25€ HT,
- Raccordement allée piétonne et vers allée existante : 837,00€ HT

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les travaux complémentaires du plateau de la zone d'activité pour un montant total de 1 708€ HT et donne pouvoir à Mr le Maire de juger de la pertinence des autres points à réaliser.

➤ Achats de chaises de bureau

Mickaël Delahaye présente au conseil deux devis concernant l'achat de plusieurs chaises de bureau pour les secrétaires. Le devis de BUROMAT, jugé le plus intéressant est le suivant :

- 1 fauteuil Denzel, hors promo 216€ HT.
- 3 fauteuils Denzel, en promo 486€ HT (soit 162€ l'unité).
- 1 paire d'accoudoirs fixes : 32€
- 1 paire d'accoudoirs réglables 2D : 45€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat de 3 fauteuils Denzel, en promo 486€ HT (soit 162€ l'unité) et 3 paires d'accoudoirs réglables 2D : 45€.

➤ Plan de financement du Restaurant scolaire

Mickaël Delahaye présente au conseil une ébauche de projet de financement pour un futur restaurant scolaire, qui optimisé pourrait être le suivant :

Montant du projet	Taux de subvention	Reste à charge
500 000 €	70%	150 000€
600 000 €	60%	240 000 €
700 000€	53%	330 000€

➤ Devis Légionelles LDA (Laboratoire Départemental d'analyses)

Mickaël Delahaye présente au conseil le devis du LDA (Laboratoire Départemental d'analyses) concernant les analyses Légionelle à réaliser sur la commune (prélèvements et analyses réglementaires) pour un montant global de 162,04€ TTC.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le devis du LDA pour un montant de 162,04€ TTC.

➤ **Maison communale : 54 rue des tisserands**

Mickael Delahaye montre au conseil les photos du logement suite au départ des locataires.

Mickael Delahaye propose de vendre ce logement au vu des nombreux travaux à réaliser dont le retour sur investissement pourrait être supérieur à 10 ans.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de vendre la maison au 54 rue des tisserands.

Mickael Delahaye propose au conseil de mettre celle-ci en vente à 60 000€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de mettre en vente la maison au prix de 60 000€ (avec la possibilité de mise à disposition d'un terrain non attenant en complément).

➤ **Projet M. Joyaux**

Mickael Delahaye informe le conseil que M. Joyaux a un projet historique et culturel concernant la Chapelle sise rue de la Chapelle.

Il faudrait concevoir un ou plusieurs panneaux financés par la municipalité.

Mickael Delahaye propose de donner son accord de principe et que M. Joyaux prépare une des maquettes des supports à réaliser à montrer au conseil.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'accord de principe ainsi que le fait que M. Joyaux fasse part des maquettes avant affichage.

➤ **Terrain consorts Laumonier côté école**

Mickael Delahaye présente au conseil le terrain des consorts Laumonier qui est mal entretenu et qui crée des problèmes de voisinage.

L'un des consorts Laumonier demande à la municipalité de créer une ouverture plus grande (mur appartenant à la commune) d'au moins de 3 mètres à la charge de la commune pour faciliter l'accès avec un engin.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas agrandir l'ouverture en abattant une partie du mur.

Le conseil propose que Mickael Delahaye envoie un courrier de mise en demeure qui, s'il devait être sans évolution de la situation, engendrerait une prestation d'entreprise. Les frais occasionnés seraient refacturés aux consorts Laumonier.

➤ **DPU (droit de préemption urbain) : Lot de la Ceriselaie**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le lot de la Ceriselaie.

➤ **DPU (droit de préemption urbain) : Rue des Perrières**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien rue des Perrières.

Mr Lelièvre n'a pas participé au vote.

➤ **DPU (droit de préemption urbain) : Rue du Four**

Mickael Delahaye informe le conseil que l'acquisition de ce terrain pourrait être intéressante dans le cadre de l'aménagement de la rue du four (parking potentiel) afin de faciliter le commerce de la boulangerie et d'améliorer les conditions de stationnement des riverains de la rue de tisserands.

Mickael Delahaye propose donc de préempter pour ce terrain.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 10 voix pour et 4 abstentions, de faire valoir son droit de préemption pour ce bien rue du four.

➤ **Ecole**

Mickael Delahaye informe le conseil d'un problème de harcèlement au sein de l'école pour lesquels la municipalité et l'école tentent de trouver des solutions.

➤ **Recrutement personnels saisonniers et contractuels non permanents**

Mickael Delahaye demande au conseil l'autorisation de recruter des personnels saisonniers et des contractuels non permanents à chaque fois que la collectivité fait face à des besoins en la matière pour que le service public soit rendu de façon optimale.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mickael Delahaye à recruter des personnels saisonniers et des contractuels non permanents à chaque fois que la collectivité fait face à des besoins en la matière.

➤ **Indemnités élus**

Mickael Delahaye informe le conseil que l'article 10 de la loi de finances pour 2017 a modifié le régime d'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, la retenue à la source spécifique n'est plus prélevée et les indemnités de fonction perçues en 2017, et déclarées en 2018, sont imposables, avec l'ensemble des revenus du foyer, au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

➤ **Demande de garantie d'emprunt Méduane Habitat**

Mickael Delahaye informe le conseil que Méduane Habitat demande à la commune de se porter caution pour leur prêt relatif au projet de construction de 6 logements. Mayenne Communauté a préalablement refusé cette demande de garantie d'emprunt.

Dès le début de ce projet, le Maire avait exprimé son opposition à ce sujet pour ne pas faire porter un risque communal si minime soit il en préférant qu'un organisme spécialisé soit appelé même si une participation au coût devait s'avérer nécessaire ou que les loyers soient augmentés en rapport avec ce coût de garantie. Mickael DELAHAYE propose donc de refuser cette demande dans un premier temps en attendant le retour de l'organisme garant.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, un refus de cette demande de garantie d'emprunt dans l'attente du retour de la réponse de l'organisme de caution.

Il est 00h30, la séance est levée.